

Règlement du Jeu – concours « Egalité Femmes – Hommes – Journée du 8 mars 2017 »

Art. 1 – Organisateur du jeu-concours

L'IFRASS, Institut de formation, situé 2bis rue Emile Pelletier à Toulouse, organise le jeu-concours gratuit selon les modalités du présent règlement, et accessible aux élèves, étudiants, stagiaires et personnels de l'IFRASS depuis la plateforme Moodle de l'IFRASS.

Art. 2 - Conditions de participation

Ce jeu est ouvert aux élèves, étudiants, stagiaires et personnels de l'IFRASS inscrits sur la plateforme Moodle de l'IFRASS.

Sont exclus de toute participation au présent jeu les responsables du Département Ressources de l'IFRASS, à l'initiative de cet événement.

La participation au jeu vaut acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Art.3 – Modalités de participation

Pour participer au jeu, l'élève, étudiant, stagiaire ou personnel de l'IFRASS devra répondre au quiz mis à disposition à partir de la plateforme Moodle de l'IFRASS, sous la rubrique «EVENEMENT».

Le jeu est ouvert du mercredi 1^{er} mars 12 heures au mardi 7 mars 20 heures.

Les bonnes réponses au quiz seront affichées le 8 mars sur les écrans du rez-de-chaussée de l'IFRASS et disponibles sur la plateforme Moodle.

Il ne peut être pris en compte qu'une seule réponse par personne.

Art. 4 – Sélection des gagnant.e.s

Trois gagnant.e.s seront sélectionné.e.s par tirage au sort entre les participant.e.s qui auront obtenu le nombre le plus élevé de bonnes réponses au quiz.

Les gagnant.e.s seront désigné.e.s selon les modalités ci-dessus le mercredi 8 mars à 10 heures.

Les gagnant.e.s autorisent l'IFRASS à indiquer pendant les 7 jours suivants le résultat du jeu-concours, leurs noms, prénoms et filières de formation sur les écrans de l'IFRASS ainsi que sur la plateforme Moodle.

Art. 5 – Dotation

Chacun.e. des 3 gagnant.e.s recevra un bon d'achat d'une valeur de 30 € auprès de la librairie Ombres Blanches – Toulouse. Les bons d'achat seront à récupérer auprès du secrétariat de direction – 5^{ème} étage.

Fait à Toulouse, le 28 février 2017

Michel AUDOIRE
Directeur Général de l'IFRASS